

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER N°9

**Chantier :** Dérasement du seuil de Sougland et restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel

**Date de réunion :** 16 Nov. 2016

**Heure :** 14H00

### Participants :

M.	Yves NOIROT	Fonderies de Sougland
Mme.	Aude DOUGADOS	Communauté de Communes des 3 Rivières
M.	Benôit CALMETTES	Entreprise VCT
M.	Jérôme LINDEKENS	VERDI Ingenierie Picardie

### Excusés :

M.	Geoffrey PACAUD	Union des Syndicats
M.	José DUDIN	SIABOA
M.	Raymond PREDHOMME	SIABOA
M.	Christian LOGEZ	SIABOA
M.	Jean-Marie RIVIERE	Mairie de Saint-Michel
M.	Jacques MEUNIER	Mairie de Saint-Michel
M.	Luc MICHEL	ONEMA
M.	Erwan MENVIELLE	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Mme.	Florence LANG	Fonderies de Sougland
M.	Christophe LEBAS	Entreprise NET sarl
M.	Christian MARELLE	Entreprise MARELLE
Mme.	Anne-France LELIEVRE	DDTM
M.	Cyrille CAFFIN	DREAL Picardie
M.	Martin DUNTZE	FDPPMA de l'Aisne
M.	Julien PERRIN	Entreprise VCT
Mme.	Cécile DAURIAT	BIOTEC Biologie appliquée
M.	Nicolas DEBIAIS	BIOTEC Biologie appliquée

**Diffusion :** aux participants  
+ excusés

**Auteur :** VERDI / 16.11.16 / JL

Le présent marché de travaux a été notifié au groupement d'entreprises VINCI Construction Terrassement / N.E.T. par les représentants du Syndicat intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont (SIGBVOA), Maître d'ouvrage. Les travaux relatifs à la tranche ferme du « dérasement du seuil de Sougland et à la restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel » ont donc été officiellement engagés à compter du 19 septembre 2016 (semaine 38) et ce, pour une durée d'exécution de 16 semaines à maxima selon l'ordre de service n°1 délivré par le maître d'œuvre, à l'invitation du maître d'ouvrage et son assistant. Selon ces termes, et en dehors de toute intempérie, les travaux inhérents à cette tranche ferme devront être achevés au plus tard à la date du 10 janvier prochain (semaine 2).

### 1. COMPTES-RENDUS DE CHANTIER PRECEDENTS

Aucune remarque n'a été formulée au compte rendu 8.

**Pour mémoire, chaque compte-rendu de chantier doit être considéré comme un document contractuel. La non formulation d'observations auprès du Maître d'œuvre avant ou lors de chaque séance de chantier vaut acceptation pleine et entière du contenu du compte-rendu antérieur et ce, par l'ensemble des destinataires dudit document.**

## 2. ETAT D'AVANCEMENT DES INTERVENTIONS

### Travaux préparatoires :

- Les installations de chantier ont été mises en place sur la parcelle en prairie rive gauche en aval du barrage. **Pour mémoire**
- La clôture des emprises de chantier a été renforcée pour éviter l'intrusion du public avec des clôtures grillagées et merlons de terre. **Pour mémoire**
- Une rampe d'accès à la rivière a été créée au sein du mur rive gauche en aval du barrage. Cette rampe a été démontée pour l'hiver et la brèche dans le mur temporairement obstruée avec un empilement de blocs. **Pour mémoire**
- Un passage busé a été mis en place sur le lit actuel de la rivière à la limite entre les tronçons 2 et 3 pour permettre la traversée des engins. **Pour mémoire**
- Une rampe d'accès pour le ravitaillement des engins a été réalisée sur le talus riverain gauche (au droit du profil 3). **Pour mémoire**

### Travaux forestiers et gestion des invasives :

- Les travaux de libération des emprises (abattage, broyage, dessouchage) ont été effectués sur l'emprise des terrassements. Pour mémoire les surfaces concernant la zone de remblai 3 rive gauche ne seront pas déboisées mais laissées en l'état. **Pour mémoire**
- Le massif arbustif situé en rive droite en contrebas de la prairie a été abattu pour permettre le raccord du modelé des remblais prévus avec le terrain naturel. Aucun arbre remarquable du boisement classé n'a été abattu conformément aux précédentes directives. **Pour mémoire**
- L'évacuation du bois débardé et entreposé a démarré le 16/11.
- Les foyers de renouée du japon ont été purgés, confinés au sein d'un géotextile synthétique et enfouis sous le niveau de la nappe alluviale en arrière berge rive droite conformément aux précédentes directives. **Pour mémoire**

### Travaux de démolition et génie civil :

- Sans objet depuis le compte rendu précédent.

### Travaux de terrassement :

- Les terrassements des berges rives droites sont en cours de réalisation (voir §3).
- La mise en dépôt des remblais est en cours en rive droite (voir §3).

### Travaux de végétalisation :

- Non débutés.

## 3. MODALITES D'ORGANISATION ET ASPECTS TECHNIQUES

### Procédures administratives et transmission de documents :

- **Arrêté préfectoral d'autorisation des travaux** : l'arrêté fixant les conditions de remise en état du Barrage de Sougland sur la commune de Saint-Michel suite a une cessation d'activité a été signé le 18 octobre. **Pour mémoire**

- **Suivi des volumes de terrassement** : le groupement transmettra au maître d'œuvre l'estimation des volumes de terrassement effectués chaque semaine pour suivi des quantités et éventuelle adaptation des modelés de terrassement. L'entreprise prévoit de réaliser un levé topo à l'issue de travaux de terrassement pour évaluer les volumes déplacés et contrôler les modelés réalisés. **Pour mémoire**
- **Suivi des livraisons** : Le groupement transmettra au maître d'œuvre l'ensemble des bons de livraison des fournitures de matériaux chaque mois. **Pour mémoire**
- **Suivi des situations de travaux** : Le groupement a présenté une situation de travaux qui a été transmise à l'union des syndicats.
- **Demandes d'agrément** : le groupement doit transmettre rapidement au maître d'œuvre les différentes demandes d'agrément des fournitures de matériaux et végétaux pour visa. La déclaration de sous-traitance de l'entreprise Marelle a été transmise et accepté par le maître d'ouvrage. La déclaration de sous-traitance de l'entreprise SAS BIOMASSE ECOLOGIE ENERGIE a été transmise et accepté par le maître d'ouvrage.
- **Evacuation des déblais** : le groupement a transmis la convention passée avec le propriétaire des parcelles agricoles acceptant les excédents de terrassement. La convention indique un volume de 15 000 m<sup>3</sup>. **Pour mémoire**
- **Intempéries** : une journée d'intempérie a été comptabilisée (le 24/10/16). **Pour mémoire**

#### Travaux de démolition et génie civil :

- **Rappel Appui du barrage rive droite** : en vue de la démolition des vestiges du barrage rive droite, le maître d'ouvrage a mandaté un géomètre pour procéder au bornage de la parcelle riveraine (voir CRn°6). **Pour mémoire**

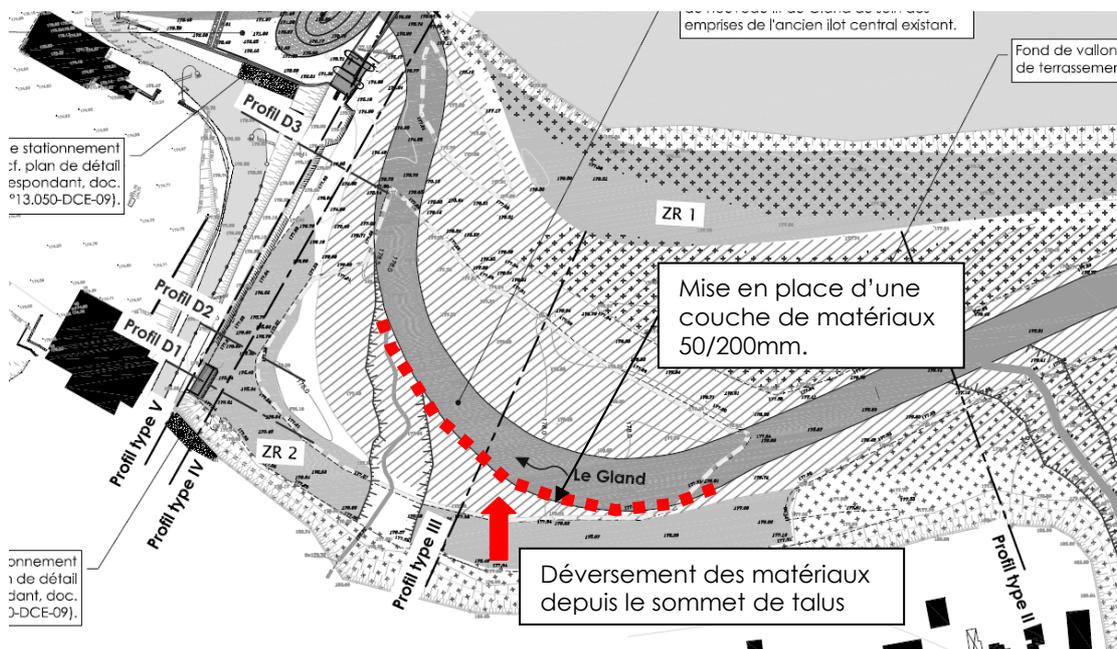
#### Travaux de terrassement :

- **Adaptation des profils de terrassement** : La risberme qui a été créée joue parfaitement son rôle en diminuant fortement les contraintes sur la rive gauche du méandre.



- **Profil du nouveau bras** : Apparition de matériaux graveleux au fond du lit.
- **Correction de l'axe d'écoulement au droit du barrage** : le chenal d'écoulement de la rivière sera légèrement recentré au droit du barrage. Pour cela le profil en section du lit sera légèrement abaissé en rive gauche. **Pour mémoire**
- **Renforcement de la berge gauche** : sur demande des services de l'ONEMA, une

couche de matériaux 50/200mm sera mise en place en berge gauche en courbe externe sur un linéaire d'environ 120 mètres pour améliorer la tenue de la berge et limiter le glissement des remblais stockés sur le talus (en attente d'évacuation) pendant la saison hivernale. Cette couche aura une épaisseur d'environ 20cm, remontera sur environ 50cm par rapport au niveau d'eau actuel et suivra la pente de berge projet. Cette adaptation implique un volume supplémentaire de matériaux 50/200mm d'environ 40m<sup>3</sup>. Compte tenu des difficultés de transport sur le chantier, ces matériaux seront déversés depuis le sommet de talus via la rampe de chantier existante et répartis sur le linéaire par les pelles mécaniques situées en contrebas. En fin de terrassement, une dizaine de jalons en bois sera posé 1 mètre en retrait du pied de berge sur l'extérieur de la courbe de manière à évaluer le travail du cours d'eau à l'issue de la prochaine période de crue. **Pour mémoire**



- **Protection provisoire des sorties de buses** : dans la mesure où le rétablissement définitif des deux exutoires d'eaux pluviales situés en rive gauche ne peut être réalisé cette saison, une protection provisoire en enrochement sera mise en place en sortie de buses. En phase définitive, il est prévu le terrassement d'un chenal d'une longueur plus importante permettant de diminuer la pente actuelle et la mise en place d'un fond renforcé par des matériaux graveleux. **Pour mémoire**
- **Rappel évacuation des matériaux** : les excédents de matériaux seront déposés temporairement en rive droite sur les terrains les moins exposés aux crues et écoulements. Les volumes seront évacués l'année prochaine en saison sèche. **Pour mémoire**
- **Finalisation des terrassements avant arrêt de chantier** : **Pour mémoire** à l'approche des conditions météo plus difficiles, il est rappelé que les priorités à exécuter impérativement avant le retrait des engins pour l'hiver sont :
  - La suppression de la piste de chantier rive droite, le retalutage de la berge et la mise en place de la couche de matériaux 50/200mm ;
  - Le terrassement des pentes de berge projet sur la rive gauche ;
  - La fermeture du dépôt provisoire en rive droite ;
  - La suppression du passage busé amont et des épis en aval ;
  - La mise en place du banc graveleux en aval rive gauche ;

**Travaux de végétalisation :**

- Dans un souci de lutte contre les espèces invasives, l'ensemble des surfaces terrassées sera ensemencé dès cette fin d'année. Une reprise des semis sur les surfaces retravaillées en saison sèche sera prévue l'année prochaine. Les plantations de ligneux seront également réalisées sur les emprises non impactées par les futures reprises de terrassement et pistes d'accès. L'entreprise prendra soin d'identifier ces emprises selon la procédure de ré-intervention prévue. **Pour mémoire**

**4. PROGRAMME DES TRAVAUX**

- Terminer les terrassements des berges et mise en forme des remblais rive droite (semaines 46 et 47) ;
- Renforcement de la berge rive gauche (semaines 47)
- Poursuite des terrassements des berges et mise en forme des remblais rive gauche (semaines 47 et 48)
- Réalisation du banc graveleux aval (semaines 48 et 49) ;

**Bien entendu, durant ces semaines, les représentants du groupement mandataire tiendront impérativement et régulièrement informés le maître d'œuvre de l'avancement des interventions. En dehors même des séances de chantier fixées par chaque compte-rendu, ils effectueront un point téléphonique avec le maître d'œuvre en fin de chaque semaine avant de quitter le site du chantier pour le week-end.**

**5. DATE DE LA PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion de chantier (n°10) aura lieu sur site **le mercredi 30 novembre, à 14H00** (rendez-vous fixé sur le site même des travaux). La maîtrise d'œuvre y sera représentée par Mme Cécile DAURIAT (Biotec) et M. Jérôme Lindekens (Verdi).

**P/O LE MAITRE D'ŒUVRE**  
**BIOTEC Biologie appliquée/VERDI Ingénierie Picardie**  
Jérôme LINDEKENS